

L'an deux mille vingt deux, le 09 novembre à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Georgette SCIASCIA, maire de la commune

Etaient présents : MM Sciascia Georgette, Pinard Aurélien, Cornoté Sophie, Leboeuf Loïc, Cousin Rachel, Delettre Christian, Pereira Pilar, Choukair Chris, Jolibois Fabrice, Ventelon Régis, Meunier Marie-Noëlle, Merlier Sandrine, Sandrine Leneutre, Parage Christophe, Dizy Anne

Absents représentés : M. Xavier Delgorgue représenté par Mme Georgette SCIASCIA
Mme Catherine Humé représentée par M. Régis Ventelon
M. Coullaré Valentin représenté par Cornoté Sophie

Etaient Absents : /

Secrétaire de séance : Mme Sophie Cornoté

Ouverture de la séance à 18h58

-Madame le Maire donne la parole à Madame Laure Parra, afin de présenter son projet de micro-crèche.

Suite à la présentation, plusieurs questions sont posées :

Monsieur Manoli Target fait remarquer que l'étude concernant les besoins n'a pas été transmise aux membres du conseil municipal. Il indique que la commune prend un risque en effectuant les travaux, en effet, si le projet n'est pas viable sur la durée, l'argent public aura été engagé et les aménagements devront être détruits.

Madame Laure Parra propose d'envoyer l'étude aux membres qui souhaiteraient la recevoir.

- Remarques sur le procès-verbal du 16 septembre 2022 :

Monsieur Régis Ventelon interroge quant à la modification du procès-verbal envoyé dans la matinée et sur la capacité de Madame le Maire à modifier le procès-verbal transmis.

Madame le Maire donne la parole à Madame Nathalie Ruscart, secrétaire. Elle indique qu'il s'agit d'une erreur, le premier procès-verbal envoyé n'était pas le bon. Il s'agissait d'une ébauche de sa part.

Plusieurs membres du conseil municipal demandent la modification du vote du point 3 « Délibération projet micro-crèche » : Vote de la subvention à la CAF de la Somme uniquement et 19 voix pour.

L'ordre du jour est abordé.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Vote projet « Micro-crèche » puisque les membres contestent le vote du 16 septembre

Monsieur Christophe Parage demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Mise en place d'une commission Finance et Budget
- Commission sécurité du Pumptrack

La demande de rajout est acceptée à l'unanimité des membres présents.

1. [Vote projet « micro-crèche » \(Rajouté \)](#)
2. [Délibération micro-crèche : modalité du bail et loyer](#)
3. [Délibération chèque cadhoc : Personnel mis à disposition](#)

4. [Délibération FDE : Eclairage LED](#)
5. [Délibération rajout de caméras et demande de subvention](#)
6. [Délibération décisions modificatives](#)
7. [Délibération ouverture poste agent administratif territorial 27h et mis à jour du tableau des effectifs](#)
8. [Proposition de gratuité pour la salle polyvalente : Marche randonnée Chaulnoise](#)
9. [Départ retraite pompier](#)
10. [Mise en place commission Finances et budget \(Rajouté \)](#)
11. [Commission sécurité du Pumptrack](#)

Vote projet « micro-crèche »

À la suite de l'intervention de Madame Laure Parra et le retrait de la mention « vote du projet micro-crèche » dans le procès-verbal du 16 septembre, Madame le Maire propose au vote le projet de la micro-crèche puisque les membres contestent leur vote du projet du 16 septembre.

Monsieur Manoli Target indique qu'il n'est pas possible de voter ce projet sans documents financiers (budget, devis...).

Monsieur Christophe Parage demande qu'une commission d'appel d'offre soit mise en place dans le cadre des prochains conseils municipaux.

Il propose que Madame Laure Parra fournisse un document écrit, attestant de son engagement à régler les 1 500€ de frais de matériel informatique.

Les membres du conseil municipal s'accordent pour recevoir l'étude, le bilan prévisionnel et tous les documents afférents au projet.

Madame Marie-Noëlle Meunier indique qu'il est préférable d'attendre que les documents soient finalisés pour procéder au vote du projet et rédiger un bail.

Madame Rachel Cousin exprime son accord avec la remarque et propose qu'une réunion soit prévue lorsque tous les documents seront préparés.

Au vu des éléments et remarques, le vote du projet est ajourné à un prochain conseil municipal.

Délibération micro-crèche : modalité du bail et loyer

Au vu de l'ajournement du point précédent, il est décidé d'ajourner le point n°2.

Délibération chèque cadhoc : Personnel mis à disposition

Madame le Maire rappelle que les employés de la commune bénéficient de chèques cadhoc pour les fêtes de fin d'année.

Madame le Maire propose qu'il en soit de même pour le personnel mis à disposition.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés l'achat de chèque cadhoc pour le personnel mis à disposition, pour un montant de 170€ :

*Votants : 19 (3 pvrs)
Pour : 19 (3 pvrs)
Abstentions : 0*

*Suffrages exprimés : 19
Contre : 0*

Délibération FDE : Eclairage LED

Madame le Maire présente le devis de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour l'installation de 42 LED (Rue de Feuquières, rue du Stade, Chemin du tour de ville, rue Raoul Defruit, rue de Guillaucourt et rue du Bois du Sart), pour un montant de 76 654.00 € TTC.

Avec la prise en charge de la FDE et du Conseil Départemental, le reste à charge de la commune serait de 13 664.00 € TTC.

Monsieur Loïc Leboeuf interroge sur la puissance des LED installées par rapport aux lampes actuelles, car celles mises en place dans la rue du Maréchal Leclerc ne sont pas assez puissantes.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise la signature de la convention FDE et du devis :

Votants : 19 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 19

Pour : 19 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération rajout de caméras et demande de subvention

Madame le Maire présente le devis de CITY PROTECT d'un montant de 25 419.72 € TTC soit 21 183.10 €/HT, pour 6 caméras, 1 remplacement d'une caméra et la maintenance d'installation. Elle détaille les lieux d'implantation des caméras : Entrée du cimetière, Parking rue de Chepy avec VPI, Rue du Stade, Parc des Tilleuls, Rue des Bleuets/Rue Albert Vaillant.

Le devis est de 21 183.10 €/HT avec un reste à charge pour la commune 4 236.62 €/HT.

Madame le maire demande la sollicitation d'une subvention au Conseil Départemental et l'Etat dans le cadre de la DETR.

Madame Marie-Noëlle Meunier remet en cause l'intérêt d'installer une caméra liseuse de plaque au parking de la rue de Chépy, puisque le vandalisme est réalisé par des personnes se déplaçant à pied.

Monsieur Manoli Target s'interroge sur la caméra prévue à l'entrée du cimetière, considérant que ce lieu est fermé les soirs.

Madame le Maire répond que le cimetière n'est plus fermé puisqu'il n'y a pas assez de participants pour effectuer les tours de fermeture.

Madame Sandrine Leneutre demande la procédure en cas de vol au cimetière avec les caméras.

Madame le Maire répond que les personnes victimes du vol doivent porter plainte afin que la gendarmerie réquisitionne les images.

Madame Rachel Cousin précise, pour information, qu'elle a contacté la gendarmerie pour des rodéos sauvages rue des Bleuets, et qu'aucune patrouille n'était disponible.

Madame Marie-Noëlle Meunier interroge sur les dates limites de dépôt des dossiers de subvention.

Madame le Maire indique la date du 14 novembre pour le Conseil Départemental.

Madame Marie-Noëlle Meunier répond que le dépôt doit être effectué le 4 novembre, et qu'un arrêté d'exploitation de la Préfecture est nécessaire au préalable, la prochaine commission est fixée au 9 décembre.

Monsieur Christian Delettre répond qu'il est encore temps de déposer le dossier au Conseil Départemental puisque'une enveloppe financière est toujours disponible pour la commune.

Madame Rachel Cousin répond que la non-utilisation de l'enveloppe financière est une bonne nouvelle.

Monsieur Christophe Parage demande la somme qui a été dépensée au total et quel en est le solde.

Monsieur Manoli Target demande la somme de l'enveloppe financière restante.

Monsieur Christian Delettre donne des pourcentages de dépenses.

Plusieurs membres du conseil municipal réplique que ce n'est pas la question qui a été posée.

Monsieur Manoli Target interroge quant à la nécessité d'installer autant de caméras, et que les administrés se sentent surveillés. « *On n'est pas à Guantánamo* ».

Madame le Maire explique que le contrat d'entretien débutera en juin 2023, pour la somme de 2 500€/an. Si un disfonctionnement est repéré, la société interviendra à distance. Un devis sera établi si une nacelle est nécessaire à l'intervention.

Madame le Maire indique que trois élus sont habilités au visionnage des caméras : Madame le maire, Monsieur Aurélien Pinard et Monsieur Christian Delettre et que chaque élu possède une clé pour la porte du bureau caméras et qu'un registre a été mis en place.

Monsieur Régis Ventelon interroge sur la présence d'une application mobile pour accéder aux caméras.

Madame le Maire répond que l'application n'est plus présente.

Madame Marie-Noëlle Meunier indique qu'il serait judicieux de nommer un délégué au droit à l'image. Cela n'est pas obligatoire mais très important.

Madame le Maire reconnaît ne pas avoir été assez vigilante au sujet des caméras, que ces dernières sont sous son contrôle et qu'elle sera désormais plus vigilante. Renseignements seront pris pour le délégué au droit à l'image.

Monsieur Christophe Parage s'interroge sur l'utilité de caméras complémentaires. « *Où est la protection ?* ».

Monsieur Christophe Parage et Madame Rachel Cousin s'accordent sur l'unique installation d'une caméra rue des Bleuets.

Madame le Maire répond qu'il ne sera pas judicieux de monter un dossier de subvention pour une caméra.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, refuse à la majorité des suffrages exprimés le devis présenté et la demande de subvention :

Votants : 19 (3 pvrs)

Suffrages exprimés : 19

Pour : 8 (2 pvrs)

Contre : 11 (1 pvr) Messieurs Aurélien Pinard, Loïc Leboeuf, Christophe Parage, Régis Ventelon, Manoli Target et Mesdames Rachel Cousin, Pilar Pereira, Marie-Noëlle Meunier, Sandrine Leneutre, Anne Dizy et Humé Catherine (Pvr)

Abstentions : 0

Délibération décisions modificatives

Madame le Maire indique qu'afin de régler la redevance pour le PASS RENOV, une décision modificative est nécessaire.

- -1200 € au compte 21318 (Autres bâtiments publics)
- +1200 € au compte 2313 (Constructions)

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des suffrages la décision modificative n°4 :

Votants : 19 (3 pvrs)

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19 (3 pvrs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Au vu de l'ajournement du point 1 et 2, la décision modificative concernant les travaux de l'ancienne cantine scolaire est ajournée.

Monsieur Manoli Target s'adresse à Monsieur Christian Delettre. « *Vous nous prenez pour des imbéciles* »

Réponse : « *Lâchez-vous* »

Réponse : « *Oui, je me lâche* »

Délibération ouverture poste agent administratif territorial 27h et mis à jour du tableau des effectifs

Madame le Maire propose de créer un poste d'agent administratif à hauteur de 27h/semaine, pour Madame Wisniowski Karine, agent de l'agence postale communale. (Actuellement 24h/semaine). Elle propose 3 heures d'ouverture supplémentaires de l'agence postale communale.

Monsieur Christophe Parage interroge sur les horaires d'ouverture actuels.

Madame Sandrine Leneutre suggère une ouverture de 15h à 18h ou le samedi matin.

Madame Anne Dizy interroge sur la fréquentation de l'agence et propose d'interroger Madame Wisniowski sur ses disponibilités.

Madame le Maire répond que la proposition 15h-18h ne sera pas réalisable, considérant le lieu de résidence éloigné de Madame Wisniowski, elle devra rester deux heures trente à attendre. Par ailleurs, si elle doit venir le samedi matin, cela occasionnera des frais supplémentaires au vue de la conjoncture actuelle avec l'augmentation du prix de l'énergie.

Il est décidé de convenir des horaires avec Madame Wisniowski et de réaliser un planning d'ouverture de l'agence postal communale pour le présenter au prochain conseil municipal.

Au vu de ces éléments, le point n°7 est ajourné.

Proposition de gratuité de la salle polyvalente : Marche randonnée Chaulnoise

Madame le Maire rappelle l'organisation d'une marche et d'un repas par l'association Marche Randonnée Chaulnoise.

Pour rappel, les membres du Conseil ont été invités à la marche et au repas.

Il est proposé d'offrir la location de la salle.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés la gratuité de la salle polyvalente pour l'association Marche randonnée Chaulnoise :

Votants : 19 (3 pvrs)

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19 (3 pvrs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Départ retraite pompier.

Madame le Maire propose la remise de la médaille de la ville suite au futur départ en retraite d'un pompier.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la remise de la médaille de la ville pour le futur départ en retraite d'un pompier.

Votants : 19 (3 pvrs)

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19 (3 pvrs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Mise en place commission Finances et Budget

Pour donner suite à la demande d'ajout à l'ordre du jour, il est proposé de créer une commission Finances et Budget, composée des membres suivants :

Mme Sciascia G.

M. Pinard A.

Mme Cornoté S.

M. Leboeuf L.

Mme Cousin R.

M. Delettre C.

Mme Pereira P.

M Choukair C.

M. Jolibois F.

M. Parage C.

M. Ventelon Régis

M. Target Manoli

Mme Dizy A.

Mme Meunier M-N

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la commission présentée.

Votants : 19 (3 pvrs)

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19 (3 pvrs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Commission sécurité du Pumptrack

Pour donner suite à la demande d'ajout à l'ordre du jour, il est évoqué l'ouverture du Pumptrack.

Monsieur Christophe Parage s'interroge sur la diffusion de l'ouverture du pumptrack et l'absence de documents autorisant cette dernière.

Madame le Maire répond qu'il n'y a aucun document attestant de la mise en sécurité.

Monsieur Christophe Parage demande que les informations diffusées sur les réseaux sociaux soient retirées.

Monsieur Manoli Target « *Alors Monsieur Delettre, qui est aux normes ?* »

Monsieur Christian Delettre répond qu'une erreur a été commise et qu'il existe un manque d'entraide.

Monsieur Manoli Target répond que l'aide doit être demandée aux membres du conseil municipal.

Monsieur Christian Delette informe qu'une visite sécurité urgente a été transmise par mail à l'entreprise Bureau Veritas.

Monsieur Manoli Target demande la date d'intervention.

Monsieur Christian Delette explique que la date sera communiquée dans le courant de la semaine prochaine.

Monsieur Christophe Parage rappelle qu'une habilitation est obligatoire pour la pose des barres de traction.

Monsieur Christian Delette répond que les dernières installations seront donc démontées.

Madame Rachel Cousin répond que tout ne doit pas être démonté.

Il est vu que le pumptrack sera fermé en attendant le passage de la visite sécurité.

Fait à Harbonnières en deux exemplaires originaux

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20h23

Suivent les signatures de la présidente et du secrétaire de séance.



Délibérations : séance du 09 novembre 2022

2022-42 Chèques cadeaux : personnel mis à disposition
2022-43 Convention FDE éclairage municipal
2022-44 Décision modificative n°4
2022-45 Commission communale : Finances et budget

